

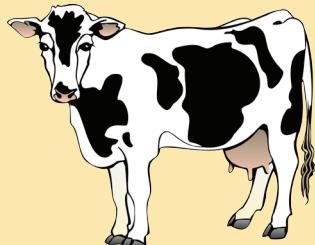
BULLETIN MUNICIPAL DE  
Saint-Patrice-de-Beaurivage

janvier 2016

## LE BEAURIVAGEOIS

Portes ouvertes  
chez deux fermes  
laitières à  
Saint-Patrice

**L**ors du prochain congrès provincial de Holstein Québec organisé par le club Holstein de Lotbinière, sept fermes du comté ouvriront leurs portes aux visiteurs le 5 février prochain. La ferme Parkhurst, propriété de Jacques Chabot et sa famille, et la ferme Belfast, propriété de Robert Chabot, Denis Chabot et leur famille, font partie de ce groupe de fermes. La ferme Parkhurst, la ferme Belfast ainsi que deux autres fermes font partie du groupe *Gen-I-Beq* qui, pour la qualité de son élevage, se verra décoré en avril prochain du titre de Maître-Éleveurs lors du congrès national à Banff en Alberta.



Les familles se feront un plaisir de vous recevoir le 5 février de 9 h à 16 h pour venir visiter leurs installations et la qualité de leur élevage.

## Nouvelle collection

*Lire, un cadeau pour la vie!* : c'est une série d'albums pour les enfants âgés de 2 à 5 ans. Chaque livre est accompagné d'un guide suggérant des activités pour rendre le livre plus amusant. Disponible pour le prêt dès maintenant. À chaque prêt, vous recevez un coupon pour le tirage d'un bon d'achat à la Coop.

## L'heure du conte

L'heure du conte est de retour le premier samedi du mois à 10 h 30 pour les 3 à 5 ans. Prochain rendez-vous : 6 février.

## Scrabble

Que vous soyiez expérimenté ou non, vous n'avez qu'à venir selon votre disponibilité le mardi à 13 h 30. Nous jouons pour le plaisir!



Club FADOQ Social de  
Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Québec et Chaudière-Appalaches

## FADOQ - VIACTIVE

Attention ! Attention ! Des personnes qui participaient à Viactive et qui trouvaient que cette activité leur manquait et sûrement à bien d'autres, ont décidé de prendre en main les séances d'animation de Viactive avec l'aide de personnes-ressources de la

CPAL et du CLSC Laurier Station. Donc, Viactive reprendra ses activités, et ce comme antérieurement tous les mardis à 13h30 à partir du 2 février 2016.

Viactive est un programme qui vise à faire bouger les gens de 50 ans et plus. Le programme consiste en de multiples routines basées sur les exercices les plus populaires. Les séances Viactive sont faites dans un environnement sain et sécuritaire.

VENEZ BOUGER dans le plaisir et la non-performance pendant 60 minutes!

Nicole Aubin Bédard, secrétaire-trésorière du Club social FADOQ de Saint-Patrice-de-Beaurivage  
Cell: 418-999-2760

## Bibliothèque Florence-Guay

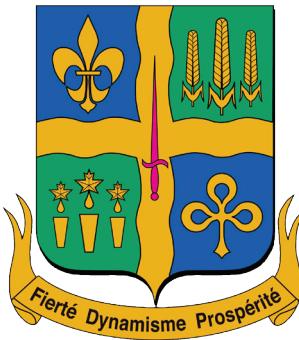


470, rue du Manoir  
Tél. : 418-596-2439  
Mardi et jeudi : 18 h 30 à 20 h  
Samedi 10 h à 11 h 30

[www.mabibliotheque.ca/saint-patrice](http://www.mabibliotheque.ca/saint-patrice)

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité  
SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS À TOUTE PERSONNE QUI DÉSIRE S'OPPOSER À L'APPROBATION DU  
RÈGLEMENT 304-2015**

Lors d'une séance du conseil tenue le 14 décembre 2015, le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage a adopté le règlement numéro 304-2015 modifiant le règlement numéro 151-2002 conformément à l'article 1077 C.M.Q. ou 565 L.C.V.

L'objet de cette modification est de :

- de modifier la période de remboursement du règlement cité en objet de 20 ans à 30 ans afin de créer une marge de manœuvre sur le plan des dépenses attitrées annuellement au service de la dette.

Le texte du règlement se lit comme suit :

RÉSOLUTION 760-14-12-2015

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2015 MODIFIANT LA PÉRIODE DE REMBOURSEMENT DU RÈGLEMENT NO 151-2002  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SOUS LA RUE DU  
PARC ET L'AJOUT DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC

ATTENDU que la Municipalité souhaite créer une marge de manœuvre sur le plan des dépenses attitrées annuellement au service de la dette;

ATTENDU que la Municipalité entend faire passer la période de remboursement du règlement cité en objet de 20 ans à 30 ans;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 novembre 2015 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2. Le présent règlement sera intitulé «Règlement modifiant la période de remboursement du règlement no 151-2002 des travaux de mise en place des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sous la rue du Parc et l'ajout de la protection contre l'incendie sur le réseau d'aqueduc.»

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à modifier la période de remboursement du règlement no 151-2002 par la modification de l'article 3 dudit règlement :

Remplacer l'article 3 tel que reproduit ci-bas:

«Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à effectuer ces travaux et décrète une dépense n'excédant pas 1 405 175.00\$ incluant les frais incidents, selon les estimations préparées par CIMA en date du 29 août 2002 et suite à l'ouverture des soumissions en date du 22 août 2002 dont la soumission est annexée au présent règlement sous l'annexe «A» pour en faire partie intégrante et pour se procurer cette somme décrète un emprunt du montant des travaux remboursable sur une période de vingt (20) ans, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 8%.»

«Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à effectuer ces travaux et décrète une dépense n'excédant pas 1 405 175.00\$ incluant les frais incidents, selon les estimations préparées par CIMA en date du 29 août 2002 et suite à l'ouverture des soumissions en date du 22 août 2002 dont la soumission est annexée au présent règlement sous l'annexe «A» pour en faire partie intégrante et pour se procurer cette somme décrète un emprunt du montant des travaux remboursable sur une période de trente (30) ans, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 8%..»

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE CE 14 DÉCEMBRE 2015**

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement par le ministre doit le faire par écrit dans les 30 jours de la date de la présente publication, à l'adresse suivante :

Centre de gestion documentaire et du registraire  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec)  
G1R 4J3

Le règlement numéro 304-2015 peut être consulté au bureau municipal au 486 rue Principale, bureau 100, du lundi au jeudi, entre 8 heures et 16 heures.

DONNÉ à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce 14<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille seize.

**FRÉDÉRIC DESJARDINS**  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016

### DÉPENSES

	2016
Administration générale	307 272\$
Sécurité publique	221 851\$
Transport	377 312\$
Hygiène du milieu	206 613\$
Urbanisme et zonage	53 773\$
OMH	3 497\$
Loisir et culture	102 875\$
Frais de financement	797 858\$
Total	2 071 051\$
Immobilisation	671 948\$
Total	2 742 999\$

### RECETTES

Recettes taxes foncières	1 229 285\$
Tarification aqueduc, vidanges, etc.	485 889\$
Paiement tenant lieu de taxes	14 170\$
Autres recettes de source locale	115 221\$
Transferts conditionnels	898 434\$
Total	2 742 999\$

## **RÈGLEMENT NO 306-2015 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2016**

ARTICLE 1. Le taux de la taxe foncière générale est fixé à **0.741\$** du cent dollar d'évaluation imposable conformément au rôle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

La taxe foncière pour les services de la Sûreté du Québec **0.08310\$** du cent dollar d'évaluation imposable;

La taxe foncière pour le camion d'incendies **0.02010\$** du cent dollar d'évaluation imposable;

La taxe foncière relative au règlement numéro 150-2002, **0.07520\$** du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Eaux vives - Aqueduc-Égout;

La taxe foncière relative au règlement numéro 146-2002, **0.01500\$** du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Infrastructures Transport - Belfast et du Moulin;

La taxe foncière relative au règlement numéro 151-2002, **0.02730\$** du cent dollar d'évaluation imposable | Taxes Programme d'infrastructures Québec-Municipalité;

ARTICLE 2. Un tarif de **765.15\$** sera imposé par unité de logement au secteur aqueduc et égout, tel que stipulé au règlement numéro 150-2002;

ARTICLE 3. Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'intérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à **0.07080\$** du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac;

ARTICLE 4. Le taux de la taxe spéciale pour les immeubles imposables situés à l'extérieur de l'arrondissement aqueduc et égout est fixé à **0.07940\$** du cent dollar d'évaluation tel que stipulé au règlement numéro 179-2004 et 182-2004 | Travaux rang St-David et Petit-Lac.

ARTICLE 5. Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers de l'aqueduc sont fixés à :

- Logements :	159.00\$
- Logements (2 loyers et +) par logement	135.00\$
- Commerces petits :	101.00\$
- Commerces moyens :	236.00\$
- Commerces importants :	326.00\$
- Piscines :	58.00\$
- Piscines creusées :	79.00\$
- Bâtiments locatifs :	361.00\$
- Meunerie	1 785.00\$

ARTICLE 6. Les tarifs de compensation (entretien) pour les usagers des égouts et traitement des eaux usées sont :

- Logements	169.00\$
- Commerces petits :	149.00\$
- Commerces moyens :	270.00\$
- Commerces importants :	349.00\$
- Piscines :	-----
- Piscines creusées :	-----
- Bâtiments locatifs :	349.00\$

ARTICLE 7. Les tarifs de compensation pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères et la récupération sont fixés à :

- Logements	127.00\$
- Fermes :	155.00\$
- Chalets	52.00\$
- Commerces petits :	141.00\$
- Commerces moyens	260.00\$
- Commerces importants et industries :	389.00\$
- Commerces saisonniers :	225.00\$
- Conteneurs :	1800.00\$

ARTICLE 8. Le paiement des comptes de taxes dépassant 300.00\$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

Premier versement	4 mars 2016
Deuxième versement	08 avril 2016
Troisième versement	10 juin 2016
Quatrième versement	5 août 2016
Cinquième versement	2 septembre 2016
Sixième versement	7 octobre 2016

ARTICLE 9. Le taux de la taxe foncière générale et les tarifs ci-haut énumérés s'appliquent pour l'année fiscale 2016.

ARTICLE 10. Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la municipalité sera de 12% pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 12. Les allocations de fonction des élus sont indexées de 1.1% pour l'exercice financier 2016.

ARTICLE 11. Le coût des frais de déplacement est de 0.45¢ du kilomètre.

Programme triennal 2016-2017-2018				
Répartition des dépenses selon les périodes de réalisation (\$)				
	2016	2017	2018	Financement
<b>Chemins, rues, routes, trottoirs</b>				
Travaux de voirie prévus dans le programme TECQ	517 908.00 \$	- \$	- \$	Subvention TECQ Budget immobilisation
Programme d'amélioration du réseau routier	10 000.00 \$			Subvention
Garantie à verser à REFCON	5 082.00 \$			Budget immobilisation
Infrastructure du rang St-Charles	En préparation en 2016 pour une réalisation 2017-2018			Budget immobilisation
PIIRL				Subvention PIIRL (75%)
Chaussée resurfaçage mince.		448 426.00 \$		et Budget immobilisation
Ponceaux (à définir)		30 000.00 \$	22 500 \$	(25%)
<b>Approvisionnement et traitement de l'eau</b>				
<b>Traitements des eaux usées</b>				
<b>Réseau d'eau et égout</b>				
Prolongement des services dans le Parc industriel	76 922.00 \$	- \$	- \$	Budget immobilisation et Affectation du Fonds de roulement
<b>Autres infrastructures</b>				
Aménagement d'un espace de rangement	- \$	5 000.00 \$	- \$	Budget immobilisation
<b>Réseau d'électricité</b>				
Lumière de rue   Intersection St-David et St-José	1 900.00 \$			Budget immobilisation
<b>Édifices administratifs</b>				
Immeuble du 486, rue Principale	12 900.00 \$	12 900.00 \$	12 900.00 \$	Budget immobilisation
	- \$	- \$		
<b>Édifices communautaires</b>				
<b>Améliorations locatives</b>				
<b>Véhicules</b>				
	- \$			Activité financière
<b>Ameublement et équipement de bureau, informatique</b>				
Achat d'un portable	800.00 \$			
Achat d'une imprimante multifonction de bureau	700.00 \$			
Achat d'un logiciel de suivi des séances du conseil	3 000.00 \$			Budget immobilisation
<b>Machinerie, outillage et équipement</b>				
Achat d'une remorque	3 150.00 \$	- \$	- \$	Budget immobilisation
<b>Protection incendie   Sécurité publique</b>				
Aménagement d'une réserve d'eau sur le chemin Craig	0	- \$	- \$	
Installation de borne de repérage d'adresses civique sur le chemin Craig	0		3 560.00 \$	Budget immobilisation
Achat d'un véhicule incendie	0	280 000.00 \$	- \$	Règlement d'emprunt
Réfection de la caserne	0	14 300.00 \$		Budget immobilisation
<b>Loisirs</b>				
PIQM-MADA	45 000.00 \$			
Pacte Rural	12 190.00 \$			
				Budget immobilisation
				Subvention
<b>Autres</b>				
Embellissement su secteur des puits	5 396.00 \$	0	0	Budget immobilisation
Etudes environnementales   Lot 4 449 839		25 000.00 \$		
<b>Total</b>	694 948.00 \$	815 626.00 \$	38 960.00 \$	1 549 534.00 \$

## HARMONISATION DES ADRESSES MUNICIPALES

Les adresses municipales du chemin Craig et du secteur du rang du Petit-Lac seront modifiées au courant de 2016. La Municipalité a décidé de prioriser ces secteurs. D'autres secteurs feront l'objet du même exercice au cours des prochaines années. La modification a pour but d'harmoniser les adresses et de faciliter leur repérage.

Pour ce faire, les personnes touchées par cette modification seront convoquées à une séance publique dans les premiers mois de l'année.

Nous vous invitons donc à attendre avant de procéder à la production de votre papeterie officielle d'affaires.

Nous vous remercions de votre compréhension.

## RÈGLEMENT RELATIF AUX COLPORTEURS ET AUX COMMERCANTS ITINÉRANTS

Il sera désormais interdit à toute personne ou entreprise d'exercer des activités de colportage ou de commerce itinérant sur le territoire de la municipalité, à l'exception des personnes ou organismes mentionnées au règlement.

Par cette modification réglementaire, la municipalité souhaite mettre fin sur son territoire au commerce itinérant relatif aux extincteurs d'incendie portatifs. La municipalité agit ainsi puisque des plaintes lui avaient été formulées quant à ce type de commerce. Vous pouvez consulter le règlement au bureau municipal.

Le règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants est applicable par la Sûreté du Québec. Donc, si vous recevez la visite de colporteurs ou de commerçants itinérants veuillez en informer la Sûreté du Québec.

Pour connaître toutes les dernières nouvelles sur la Coop de solidarité santé du Sud de Lotbinière et ses développements, n'oubliez pas que vous pouvez visiter la page Facebook officielle à :

[www.facebook.com/coopsolidaritesantelotbiniere](http://www.facebook.com/coopsolidaritesantelotbiniere)



**COLLECTE DE GROS REBUTS :  
MAINTENANT EN TOUT TEMPS !**

**WWW.RECYCLAV.COM**



Pour informations ou pour une demande de ramassage,appelez sans frais au 1-844-881-0084.

**CE SERVICE EST PAYÉ PAR LA MUNICIPALITÉ, DONC GRATUIT POUR VOUS !**



## ***SOUPER AMICAL ET SOIRÉE DANSANTE***

Organisés par les Chevaliers de Colomb de Saint-Patrice

À la Salle municipale de Saint-Patrice

Orchestre : René Paradis • Rafraîchissements sur place

Samedi le 6 février 2016 • Souper à 18 h 30

Adulte : 18,00 \$ • 10 ans et moins : 10,00 \$ • Soirée seulement : 10,00 \$

Traiteur : Relais des Campagne, Martine Nappert  
(souper spaghetti)

Vous voulez des cartes ? Contactez :

Alban Jacques : 418-596-3457 • Richard Breton : 418-596-2485 • Pascal Marcoux : 418-596-2580 • Bertrand Bédard : 418-596-2052 • André Ouellet : 418-596-2695 • Accommodation Cybelair : 418-596-2809

***Aucune carte en vente à la porte.***



## Avant d'entreprendre des travaux

La majorité des projets de construction nécessite une bonne planification afin de s'assurer qu'ils respectent vos objectifs, votre budget et vos échéanciers. Une des étapes les plus importantes dans cette évaluation est de rencontrer l'inspecteur en bâtiment de la municipalité. Avec sa collaboration, vous pourrez valider les éléments suivants :

- Déterminer le type de construction et les normes applicables;
- Évaluer s'il y a des critères d'architecture spécifiques;
- Évaluer s'il y a des contraintes particulières (cours d'eau, contraintes du sol, zone agricole);
- Évaluer si les dimensions du terrain sont suffisantes (dimensions des marges, du bâtiment, du terrain, des aménagements, du stationnement, etc.);
- Identifier s'il y a des services d'aqueduc et d'égouts en façade du terrain ou si une installation septique est nécessaire.

Cette simple rencontre permettra de mieux orienter votre projet. Cette étape permet souvent de régler certains problèmes au départ, d'éviter des erreurs ou des démarches longues et coûteuses.

Pour toutes informations, veuillez joindre madame Claudine Fontaine au bureau municipal au 418 596-2362.

***Veuillez noter que Claudine Fontaine, inspecteur en bâtiment et en environnement, sera absente du 24 février au 6 mars 2016 inclusivement.***

2016	Campagne de Financement Annuelle
<p><b>C.V.A.</b></p> <p><b>Contribution</b></p> <p><b>Volontaire</b></p> <p><b>Annuelle</b></p> <p><b>Je donne aussi</b></p> <p><b>À ma paroisse</b></p> 	<p><b>Pour les besoins de notre église et pour maintenir les services qui y sont offerts.</b></p> <p>Comme à chaque année, notre campagne de financement pour la C.V.A. (Contribution Volontaire Annuelle) se déroulera en février et s'adresse à <b>tous les résidents de Saint-Patrice-de-Beaurivage, anciens et nouveaux</b>. Cette contribution remplace les quêtes du dimanche. <b>Il ne faut pas oublier que notre Église ne subsiste que grâce à la générosité de ses paroissiens.</b> Des solliciteurs bénévoles vous visiteront et nous espérons qu'ils ou elles recevront un bon accueil de chacun de vous, ce qui facilitera leur tâche.</p> <p>Vous pouvez préparer votre contribution et la leur remettre à ce moment si vous le désirez. Nous vous suggérons une contribution <b>de 170\$ pour une personne seule et de 300\$ pour un couple</b>. Cette contribution peut être faite en un ou plusieurs versements et votre reçu d'impôt pour l'année fiscale 2016 vous sera émis (tout don est une réduction sur votre impôt).</p> <p>Nous vous remercions de la collaboration que vous nous accorderez et nous comptons sur votre réponse favorable assurés que vous avez tous à cœur que notre communauté chrétienne puisse continuer à s'administrer et à vous offrir les bons services que nous connaissons actuellement. <b>N'oubliez surtout pas que LA SURVIE notre église dépend directement de la GÉNÉROSITÉ de ses paroissiens.</b></p> <p><i>Votre Curé et notre Équipe de Marguilliers (ères)</i></p> <p>Ne pas confondre : La C.V.A(Contribution volontaire annuelle) et la Capitation qui est un montant minimum de 70.\$ par adulte que tout catholique se doit d'acquitter.</p>
<p><b>SOYONS</b></p> <p><b>GÉNÉREUX</b></p> <p><b>LA SURVIE DE NOTRE</b></p> <p><b>ÉGLISE</b></p> <p><b>NE DÉPEND QUE DE NOUS</b></p> <p><b>Paroisse</b></p> <p><b>Saint-Patrice-</b></p> <p><b>de-Beaurivage</b></p>	<p>PS : Si aucun bénévole de la Fabrique ne vous a visité, vous n'avez qu'à remplir le coupon ci-joint et le retourner au bureau de la Fabrique, 477 Principale, St-Patrice de Beaurivage G0S 1B0 .Nous pourrons ainsi vous émettre un reçu pour fin d'impôt</p>
	<p>Nom : .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>Tel : .....</p> <p>Montant : .....RECU Oui Non</p>

Vous avez besoin d'un gardien ou d'une gardienne de qualité pour vos enfants ? Il vous suffit d'aller sur le site internet de la municipalité à [www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca](http://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca) sous l'onglet Services et Entreprises dans la rubrique Services. Vous y trouverez une liste des personnes à contacter pour garder vos enfants. Nous voudrions mettre cette liste à jour. Si vous avez des enfants de 11 ans et plus qui ont suivi leurs cours de gardien avertis, vous pouvez nous écrire pour les mettre sur notre liste à l'adresse suivante : [fcmorin@globetrotter.net](mailto:fcmorin@globetrotter.net). Nous avons besoin du nom de l'enfant et du nom des parents. Merci de votre collaboration.

# AVIS PUBLIC

## Admission et inscription des élèves à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour l'année scolaire 2016-2017

**POUR QUI ?** Tous les enfants d'âge préscolaire et primaire qui ne sont pas actuellement inscrits à l'école La Source.  
*(Passe-Partout : enfants de 4 ans nés entre le 1<sup>er</sup> octobre 2011 et le 30 septembre 2012)*

**QUAND ?** Lundi 1<sup>er</sup> février, mercredi 3 février et vendredi 5 février 2016  
 De : 8h30 à 16h00

**OÙ ?** École La Source  
 493, rue du Manoir  
 Saint-Patrice, (QC) G0S 1B0

**NOTE :** Le **certificat de naissance** (grand format) de l'enfant est obligatoire lors de l'inscription, le permis de conduire d'un parent ainsi que la **carte d'assurance maladie de l'enfant**.

\*\* Les parents des élèves du primaire inscrits à l'école, recevront la fiche d'inscription par leur enfant.

**Maison de la famille de Lotbinière**



LES CENTRES DE JOUR  
 FAMILLE DE LOTBINIÈRE

### INSCRIPTIONS EN TOUT TEMPS

Offert aux parents et à leurs enfants âgés de 0 à 5 ans.

Animés par une équipe de la Maison de la Famille de Lotbinière

Bienvenue aux personnes des municipalités environnantes.

Cette activité a lieu à Saint-Patrice-de-Beaurivage, du mercredi 20 janvier 2016 au 25 mai 2016 de 9 h à 11 h à la Salle municipale (Relâche 2 mars 2016)

Bienvenue à tous

Livre recherché  
*1500 trucs du jardinier paresseux.*

S.V.P., le rapporter dès que possible à la Bibliothèque Florence-Guay si vous l'avez en votre possession.



**Éveil-ô-Sons**

Moment privilégié AVEC votre bébé (0-18 mois)

À travers le jeu et les routines du quotidien, nous découvrons les possibilités de favoriser le développement du langage.



6 ateliers en matinée (9h à 10h45)

Gratuit!

Collation fournie

Dès le 20 janvier 2016 à St-Narcisse

Pour information/inscription, contactez-moi:  
 Geneviève Brien 418-888-8853 poste 229  
 Pel.langage@gmail.com

# Venez Patiner !

La patinoire de Saint-Patrice-de-Beaurivage est plus belle que jamais. Venez en profiter en jouant au hockey ou en patinant librement.



## Horaire

Du lundi au vendredi : 13 h à 15 h, priorité pour l'école  
15 h à 21 h pour tous

Samedi et dimanche : 9 h à 21 h pour tous.

Lors des congés scolaires, l'horaire de la fin de semaine s'applique.



## Ressources pour les ainés et les familles dans Lotbinière

Vous avez besoin d'aide ? Consultez la page « MADA » du site web municipal à [www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca](http://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca) sous l'onglet « Vie municipale ». Vous y trouverez des ressources pour vous et votre famille.



**AVIS À LA POPULATION**  
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)  
Forum régional  
**Invitation à participer à la priorisation des actions visant le développement de la zone agricole de la MRC.**

C'est dans la foulée de la *Politique de souveraineté alimentaire* élaborée par l'État québécois qu'il est proposé aux MRC du Québec de réaliser un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Cet outil de planification et de mise en valeur de l'agriculture vise, notamment, la concertation des acteurs du milieu à l'échelle de la MRC afin d'assurer un développement optimal de ce secteur économique majeur pour notre région.

La réalisation du PDZA culminera avec la tenue d'un forum régional le **3 février 2016\*** à Saint-Agapit. Si le développement de la zone agricole est un sujet qui vous préoccupe, nous vous invitons à manifester votre intérêt à participer à cette journée dès maintenant.

Ce sera l'occasion pour tous de s'exprimer sur les enjeux en matière d'agriculture (agroalimentaire, agrotourisme et foresterie) sur lesquels la MRC et ses partenaires devront se pencher au cours des 5 prochaines années.

En souhaitant vous compter parmi nous lors de cette journée !

Notez que **l'inscription est obligatoire** (coût de 10 \$) et doit se faire avant le 27 janvier 2016. Bien vouloir accéder au site Internet de la MRC [www.mrclotbiniere.org](http://www.mrclotbiniere.org) pour télécharger le formulaire d'inscription et pour obtenir plus de détail.

MRC de Lotbinière  
6375, rue Garneau, Sainte-Croix (Québec), G0S 2H0  
418-926-3407

\*ERRATUM : La date du 28 janvier 2016 mentionnée dans l'avis publié dans l'édition du 16 décembre 2015 du Rassembleur est erronée.

**Cultivons l'avenir 2**  
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec  Canada 



### Plan de gestion des matières résiduelles

La MRC de Lotbinière révise présentement son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) couvrant ses 18 municipalités et les municipalités de Deschaillons-sur-St-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise.

Une série d'actions est proposée afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles. Parmi les plus importantes, il faut mentionner la mise en place du service de vidange régional des fosses septiques ainsi que l'implantation d'une collecte des matières organiques et la construction d'une plateforme de compostage.

Venez découvrir les actions prévues par la MRC de Lotbinière lors des deux assemblées de consultation publique qui seront tenues le :



**25 janvier 2016 à 19 h 30** (Salle municipale de Saint-Gilles, 1605 rue Principale)

**9 février 2016 à 19 h 30** (Salle municipale de Saint-Édouard-de-Lotbinière, 2590 rue Principale)

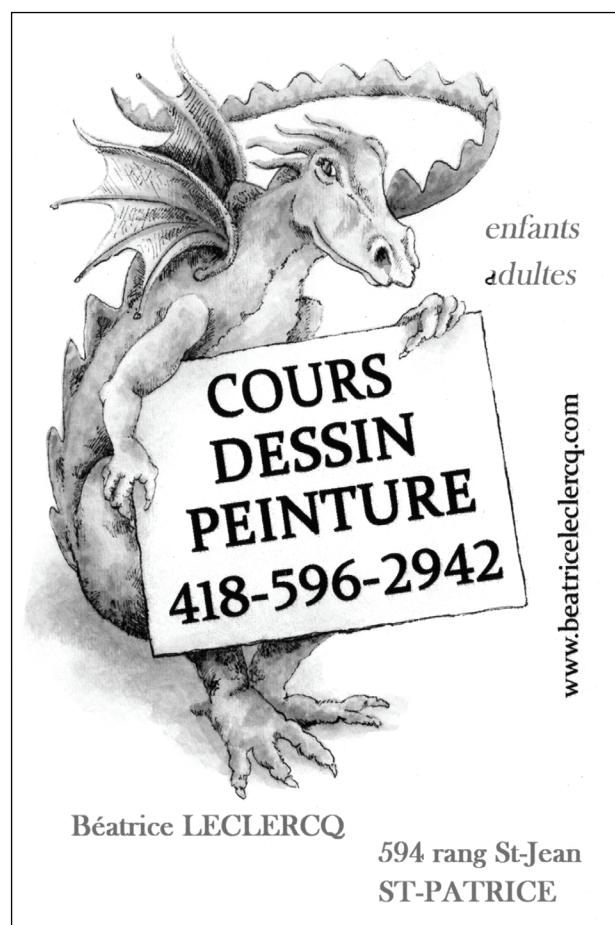
#### PROGRAMME RÉNORÉGION



La MRC de Lotbinière tient à informer la population qu'il est temps de planifier les travaux de restauration

de votre maison pour l'année 2016 si vous désirez bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec la MRC de Lotbinière au 418-926-3407 ou sans frais 418-990-0175.



enfants adultes

COURS DESSIN PEINTURE  
418-596-2942

Béatrice LECLERCQ  
594 rang St-Jean  
ST-PATRICE

www.beatriceleclercq.com

# Défi Château de neige Lotbinière

Le concours est commencé ! Nous lançons un défi à la population de Saint-Patrice-de-Beaurivage ! Participez en famille, entre amis ou à l'école d'ici le 6 mars et courez la chance de gagner des prix. Info sur la page d'accueil de notre site web municipal et sur le site [www.vivre-en-lotbiniere.com](http://www.vivre-en-lotbiniere.com).

## Défi Château de neige Lotbinière

Vous êtes une famille, une école, un centre de la petite enfance ou tout autre organisme de la MRC de Lotbinière qui aime jouer dans la neige? Participez au **Défi Château de Neige Lotbinière** dans le cadre de la campagne Plaisirs d'hiver.

Entre le 17 janvier et le 6 mars 2016, construisez votre château de neige, partagez une photo de votre création et courez la chance de gagner des prix hivernaux pour jouer dehors!

**Pour participer**, partagez votre photo sur la [page Facebook](#) [Défi Château de Neige Lotbinière](#). Des prix seront attribués au hasard parmi 4 catégories : Familles, Petite Enfance, Écoles et Organismes. Un premier tirage pour les familles aura lieu le [15 février](#)!

**Vous n'avez pas Facebook ?** Envoyez-nous votre photo à l'adresse suivante : [lotbiniere-en-forme.sa@outlook.com](mailto:lotbiniere-en-forme.sa@outlook.com) et nous la publierons pour vous.

Pour information :

Marie-Eve Munger, Lotbinière en Forme,  
418-926-3407, poste 240

Roselyne Normand, CISSS, CLSC  
Laurier-Station, 418-728-5513, poste



**CHÂTEAU  
DE NEIGE  
Lotbinière**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec

**Lotbinière**  
en forme

# 2015

## ALBUM PHOTOS DES NOUVEAUX BEAURIVAGEOIS ET BEAURIVAGEOISES



Arielle Ouellet  
28 avril 2015  
Père : Martial Ouellet  
Mère : Stéphanie Drouin



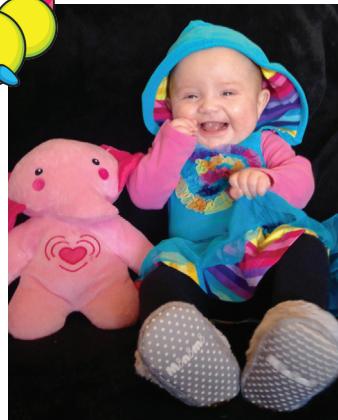
Nolan Nadeau  
9 octobre 2015  
Père : Bob Nadeau  
Mère : Marie-Pierre Fortin



Logan Couture  
26 juin 2015  
Père : Guillaume Couture  
Mère : Marie-Ève Therrien



Charles Nadeau  
4 avril 2015  
Père : Steeve Nadeau  
Mère : Cindy Camiré



Rosaly Sirois  
11 août 2015  
Père : Gabriel Sirois  
Mère : Stéphanie Dubreuil



Loïk Martineau  
12 juin 2015  
Père : Nicolas Martineau  
Mère : Rachel Laplante



Jasmine Nadeau  
24 avril 2015  
Père : Samuel  
Nadeau  
Mère : Marie-  
Pierre Poulin





Citoyens de Saint-Patrice, je vous lance un défi de faire l'achat d'un calendrier pour la cause du cancer pour seulement 10,00 \$. L'idée de ce beau projet est une initiative d'une ancienne résidente de Saint-Patrice, Annie Berthiaume (fille de Julie Paradis et Richard Berthiaume).

Les calendriers sont maintenant disponibles à divers endroits :

- Accent meubles Du Boisé, route Cameron;
- AM & Cie, rue Marguerite Bourgeois;
- Dep Ly-Co à St-Elzéar;
- Bureau municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Pour ceux et celles qui aimeraient obtenir un calendrier et encourager cette noble cause, n'hésitez pas à communiquer avec les « Femmes de nos vies » ou écrivez-nous sur la page Facebook à [www.facebook.com/parcequonsait-jamais](http://www.facebook.com/parcequonsait-jamais) et nous nous organiserons pour vous livrer.

Nous comptons sur vous, c'est le dernier droit de la campagne de financement.

Merci d'avance !

## Ce qu'il ne faut pas jeter dans les toilettes

Votre toilette N'EST PAS un bac vert ni une poubelle. Il y a très peu de choses qui peuvent être jetées dans les toilettes. Certains objets inappropriés qui sont jetés aux toilettes peuvent causer un refoulement des conduites d'égout dans votre demeure et créer des problèmes jusqu'à l'usine de traitement des eaux usées. N'oubliez pas, les toilettes sont faites uniquement pour le pipi, le caca et le papier hygiénique! Ce sont les trois seuls éléments que vous pouvez éliminer dans les toilettes. Les égouts sont conçus pour collecter et acheminer les eaux usées des propriétés résidentielles et commerciales jusqu'à l'installation de traitement des eaux usées de la Ville. Ainsi, les eaux usées qui proviennent des toilettes ne doivent contenir que de l'eau, des déchets corporels et du papier hygiénique.

Voici ce qui ne doit JAMAIS être jeté dans les toilettes :

- Des serviettes de soins personnels/pour bébés
- Des couches
- Des cotons-tiges
- Des cheveux
- De la soie dentaire
- Des tampons
- Des produits sanitaires
- Des condoms
- Des médicaments périmés
- De la graisse alimentaire



### Pourquoi les articles portant la mention « jetable dans les toilettes » ne peuvent-ils pas être éliminés dans les toilettes?

Au fil des ans, de nouveaux produits très pratiques sont introduits sur le marché, mais s'ils sont jetés dans le réseau d'égout, ils peuvent causer des problèmes d'entretien menant à l'obstruction complète des égouts. Le produit peut porter la mention « jetable dans les toilettes », mais en fait, ces produits ne se décomposent pas dans le réseau d'égout sanitaire. En jetant ces produits dans les toilettes, nous causons des dommages au réseau d'égout et pouvons vraisemblablement causer des refoulements jusque dans nos demeures. Les articles portant la mention « Jetable dans les toilettes » doivent être jetés aux poubelles.



## Allez jouer dehors, soyez actifs

Vivez les plaisirs d'hivers à Saint-Patrice-de-Beaurivage!  
En collaboration avec l'O.T.J. de Saint-Patrice

On prend l'air

**Le 14 février 2016 de 13 h à 16 h**

**Lieu : 158, rang Saint-David**

**(Chez Claudine Lemelin & Michel Lavoie)**

**Activités : Glissade, ballade en raquette en famille et**

**Fabrication d'igloo et bonhommes de neiges**

Breuvages chauds (café et chocolat chaud) servis gratuitement

(apportez vos traîneaux, pelles et raquettes)

Claudine Lemelin 418-596-3166

**Patinage familial**

**Le 19 février 2016 à compter de 19 h**

**À la patinoire**

Breuvages chauds (café et chocolat chaud) servis gratuitement

<http://www.ville.saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca/>

**ET C'EST GRATUIT**